

- **SOLLICITE** l'aide de l'État (DSIL exceptionnelle) au montant maximum, pour réaliser ces travaux.
- **SOLLICITE** l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au montant maximum, pour réaliser ces travaux.

Installation de la commission des chemins et des rivières

réf : D21_003

La commission des chemins et des rivières se composera des membres suivants :

- Mme Christelle DESIEAUX
- Mme Ludivine GIRALDO
- M. Laurent JOULIN
- M. Jean-Luc MILLET
- M. Jean-Yves PELÉ

Après délibération, le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'installation de la commission des chemins et des rivières telle que présentée ci-dessus.

Avenant à la convention du RPI

réf : D21_004

Vu la convention du Regroupement Pédagogique et création d'une école maternelle signée le 10 septembre 1986 ;

Vu la réunion des maires des communes du RPI ;

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 à la convention du Regroupement Pédagogique et création d'une école maternelle.

Celle-ci précise la répartition des charges liées au COVID et les frais de secrétariat à intégrer à la répartition.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** à l'unanimité l'avenant à la convention du Regroupement pédagogique tel que présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Complément de compte-rendu :

Commission finances

Membre de la commission :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| • M. Yann DOUCET | • Mme Sylvie THIROT |
| • Mme Ludivine GIRALDO | • Mme Valérie THOMAS |
| • Mme Sandrine PETIT | |

Cantine

Il est précisé que les enfants sont regroupés à 4 par table, éloignés de 1m. Chaque section est regroupée sur une même table.

Vaccination COVID

Il est demandé ce qui est prévu pour :

- les personnes âgées souhaitant se faire vacciner mais ne disposant pas de moyens de déplacement.
- les personnes souhaitant s'inscrire à la vaccination mais ne disposant pas d'internet.

Il est envisagé d'adresser un courrier aux habitants de plus de 75 ans précisant les coordonnées et modalités d'inscription (téléphone et site internet) pour la vaccination.

Règlements

Le Conseil Municipal est informé que différents règlements seront à créer (cimetière, agents, garderie, eau)

Il est prévu que tous les conseillers municipaux recevront une invitation aux différentes réunions de travail.

Souhaits exprimés :

- Mme Christel LECLERC-PIERRE (pas l'eau)
- Mme Christelle DESIEAUX (pas l'eau)
- M. Jean-Luc MILLET (agents)
- Mme Ludivine GIRALDO (eau)
- M. Laurent JOULIN (eau)
- Mme Delphine GODELU (cimetière et garderie)

Divers

- Une demande de précision est demandée quant à l'ajout de terrain avec la vente du presbytère.
- Il est rappelé qu'il est du ressort de la commune d'apporter les animaux errants sur la commune à la SPA de Bourges (convention signée avec cet organisme).
- Information sur le PLUi.
- Le bulletin communal est en cours d'impression.